

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
13 DECEMBRE 2018

DATE d'AFFICHAGE  
21 DECEMBRE 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 26  
Votants : 34

L'an deux mille dix-huit,  
le 18 décembre à dix-neuf heure

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Richelieu de La Roche-Bernard en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Emmanuelle GONCALVES, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - M. Daniel BOURZEIX, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - M. Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Mmes Bernadette GRIGNON, - Mireille LUCAS, - MM. Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL.

Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

M. Daniel BOURZEIX donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE

Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Guy DAVID donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET

Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Yoann COLPIN a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°144-2018 – ENFANCE JEUNESSE – LOCATION DE LA SALLE DU COSEC POUR VACANCES A LA CARTE**

Le Président rappelle que l'Accueil de Loisirs Vacances à la Carte, situé avenue du Parc à Muzillac, organise des activités pour les enfants de 6 à 14 ans.

La Communauté de Communes est propriétaire des locaux d'accueil et de la salle de gym qui les jouxte, tandis que la commune de Muzillac est propriétaire de la salle multisports, dénommée le Cosec. L'utilisation de cette salle permet d'intégrer différents sports dans le programme des activités de Vacances à la Carte.

Lors de la commission en date du 12 novembre dernier, les élus ont étudié la convention proposée par la Commune de Muzillac. Cette convention stipule notamment les engagements de chaque partie, mais aussi les périodes d'utilisation, la tarification, la facturation ainsi que la mise à disposition des espaces verts. La durée de cette convention serait quadriennale, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à :

- **SIGNER** la convention de mise à disposition de la salle du Cosec (salle, vestiaires et espaces verts) avec la commune de Muzillac.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 24/12/18  
Le Président,